

CIO 2000

Début des travaux

Dans le cadre de la Commission CIO 2000, les trois groupes de travail créés pour étudier des domaines spécifiques se réunissent régulièrement à la Maison Olympique à Lausanne pour soumettre fin septembre leurs recommandations à l'examen du comité exécutif de la Commission CIO 2000 qui coordonne les travaux des trois groupes.

Groupe de travail 1 - Composition, structure et organisation du CIO

Ce groupe de travail, présidé par le membre du CIO en Italie Franco Carraro, a réfléchi sur les modifications à apporter dans la composition du CIO et au statut de ses membres. L'idée de fixer un nombre maximum de membres, que ceux-ci soient élus en priorité en fonction de leur contribution personnelle au sport, et qu'un certain nombre d'entre eux proviennent des rangs des athlètes en activité, des présidents des FI et des CNO, semble faire l'unanimité. La question d'une période de transition, pour faire droit aux membres actuels, a été soulevée et fera l'objet de prochaines discussions. Il a été par ailleurs suggéré d'accorder le statut de membre du CIO aux dix athlètes élus à la Commission des athlètes du CIO par leurs pairs au cours des Jeux Olympiques

et d'augmenter le nombre des membres du CIO présidents de FI. En ajoutant les dix membres élus de la Commission des athlètes aux 36 olympiens actuellement membres du CIO, le nombre des membres ayant participé aux Jeux approcherait la majorité. Pour ce qui est de la nomination et du statut des membres du CIO, le groupe de travail s'oriente vers la création d'une procédure d'élection prévoyant la mise à l'examen préalable des candidatures, et suggère que les membres soient soumis à réélection après une durée de mandat limitée. Enfin, l'abaissement de la limite d'âge actuelle a été abordée. Les propositions préliminaires du groupe de travail seront revues lors de sa prochaine réunion le 10 septembre.

Groupe de travail 2 - Rôle du CIO

Ce groupe de travail, présidé par le membre de la Commission exécutive Thomas Bach, a reconnu la nécessité d'améliorer certains aspects de l'activité du CIO, notamment celui d'engager une communication plus active et plus transparente pour expliquer ses tâches entre deux éditions des Jeux Olympiques. Parmi les suggestions formulées, citons le perfectionnement des programmes éducatifs, la plus grande clarté des rapports financiers et l'ouverture des Sessions du CIO

aux médias comme ce fut le cas lors de la 109e Session à Séoul. Le groupe a également réfléchi à la manière dont le CIO pouvait renforcer la Solidarité Olympique, favoriser l'interaction entre les partenaires du Mouvement olympique et préserver l'universalité des Jeux Olympiques, Sept sous-groupes ont été formés, chacun étant assisté de conseillers, afin d'analyser le rôle du CIO en rapport avec les Jeux Olympiques, les athlètes, la solidarité, l'éducation et la culture, la lutte contre le dopage, les relations avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales et la communication. Ce groupe de travail sur le rôle du CIO se réunira à nouveau fin août afin de finaliser ses recommandations.

Groupe de travail 3 - Désignation de l'organisateur des Jeux Olympiques

Ce groupe de travail, placé sous la conduite de la vice-présidente du CIO Anita DeFrantz, a étudié la plupart des aspects du processus de sélection et surtout la manière dont le CIO peut mieux évaluer les villes candidates. Principaux points abordés : quelles directives donner aux villes candidates et aux CNO correspondants, comment garantir la bonne conduite de tous les participants et enfin comment limiter la procédure aux villes réellement qualifiées. Le groupe a notamment examiné une procédure d'admission des candidatures en vertu de laquelle les villes devraient répondre à un certain nombre de critères techniques avant d'être acceptées comme villes candidates officielles. Le groupe de travail devrait pouvoir formuler ses recommandations de manière définitive lors de sa réunion début septembre.